

TERMES DE REFERENCE

COMITE DE PILOTAGE SUR LES PROJETS DE RESILIENCE COMMUNAUTAIRE

- « Soutien aux activités génératrices de revenus durables des personnes vulnérables de la ville de Batangafo »
- « Stabilisation sociale et de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent en RCA »
- « Appui à la résilience et au redressement socio-économique des communautés affectées par la pandémie de la COVID-19 »

1. Contexte et justification

La République Centrafricaine est en train de sortir d'une longue crise qui a ébranlé son équilibre économique, fragilisé son tissu social et effrité sa cohésion sociale. De nombreuses régions du pays sont encore sous le contrôle des groupes armés malgré le retour à l'ordre constitutionnel en mars 2016 marquée par l'élection démocratique d'un Président de la République, la signature de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) le 6 février 2019 et la réorganisation des élections présidentielles et législative en 2020 qui ont entraîné la recrudescence de la violence, le pays demeure encore un état fragile. Afin d'amorcer le processus de reconstruction du pays dans ce contexte de la fragilité, le Gouvernement avec l'appui de du Japon à procéder au relèvement des communautés affectées par des crises politico-militaire et sanitaires liées au COVID-19 pour la stabilisation et la consolidation de la paix. Dans cette dynamique le PNUD sur financement du Japon mène des projets basés sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, la réhabilitation des infrastructures sociocommunautaires à travers les THIMO source de création d'emploi, le développement d'emplois durables à travers les Activités Génératrices de Revenus (AGR), relèvement post-COVID-19.

Afin d'optimiser ses interventions dans le domaine de la résilience, relèvement et stabilisation grâce au financement du gouvernement du Japon, Il est décidé de la mise en place d'un organe conjoint gouvernement-PNUD-partenaires chargé de supervision et d'orientation des différents projets de relèvement financé par le Japon.

2. Objectifs du Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage a pour but et objectif de :

1. Évaluer la réalisation des résultats des activités mise en œuvre sur financement du Japon conformément au cadre de Coopération du PNUD avec le gouvernement centrafricain ;
2. Evaluer et donner une orientation stratégique et programmatique pour la mise en œuvre des projets financés par le Japon ;
3. Évaluer les risques encourus pour l'exécution du projet financé par le Japon et convenir des mesures de mitigation pour y une gestion efficace et efficiente du projet ;
4. Identifier les problèmes et proposer des solutions opérationnelles à la mise en œuvre des projets, y compris ceux susceptibles de déboucher sur des révisions du programme de pays ou du projet si nécessaire, en proposant des solutions appropriées à cet effet ; et
5. Rassembler et diffuser les bonnes pratiques sur les réalisations des projets auprès des autres structures ou partenaires

3. Résultats attendus de la réunion du Comité de Pilotage

- Les résultats des projets financés par le gouvernement du Japon sont validés conformément au CPD avec PNUD ;
- Les problèmes opérationnels identifiés et des mesures d'atténuations définies ;
- Les risques encourus par le projet et des mesures de mitigations sont définis pour la gestion efficaces et efficientes des projets financés par le Japon ;
- Les leçons apprises et les bonnes pratiques sont répertoriées.

4. Membres du Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage est constitué de l'équipe du PNUD et celle de la Partie Nationale. Le représentant du Gouvernement du Japon y prend part en cas de nécessité. Le Comité sera co-présidé par le PNUD et le Représentant de Ministre de l'Economie, le Plan et le Coopération.

Les Ministères et les institutions sectorielles suivantes représentent la partie nationale.

1. Représentant du Ministère de l'Économie, le Plan et la Coopération
2. Représentant du Ministère des Affaires Étrangères
3. Représentant du Ministère de Jeunesse et des Sports
4. Représentant du Ministère de l'Intérieur chargé de la Sécurité Publique
5. Représentant du Ministère de l'Administration Territoire
6. Représentant du Ministère de l'Action Humanitaire
7. Représentant du Ministère de l'Éducation
8. Représentant du Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre
9. Représentant du Comité de coordination SNPREV
10. Représentant du Secrétariat Permanent du RCPCA

Les autres ministères et partenaires techniques, financiers et d'exécution y compris les représentants des bénéficiaires pourront y participer en cas de nécessité.

5. Fréquence

La réunion du comité de pilotage est tenue au moins une fois par an et pourra être convoqué en cas de nécessité

6. **Durée de la réunion** : En moyenne de 2 à 3 heures

7. **Lieu** : Bangui ou transférer dans les zones d'action des projets financés par le Japon.

8. Production issue de la réunion

Documents préparatoires (doivent être soumis avant la réunion)

Une présentation PowerPoint présentant au moins :

- Les résultats obtenus ;
- Les problèmes au niveau opérationnel et les actions proposées ;
- Les problèmes relatifs au partenariat du projet et les actions proposées ;
- Les problèmes relatifs à la gestion de la mise en œuvre du projet et les actions proposées ;

- Les informations financières sur le projet.

9. Mission conjointe du Comité de Pilotage

Afin de valider les résultats sur le terrain au niveau des effets, une mission conjointe doit être organisée au moins une fois par an. Trois représentants de la partie nationale du Comité de Pilotage prennent part de la mission et présentent le rapport à la réunion.